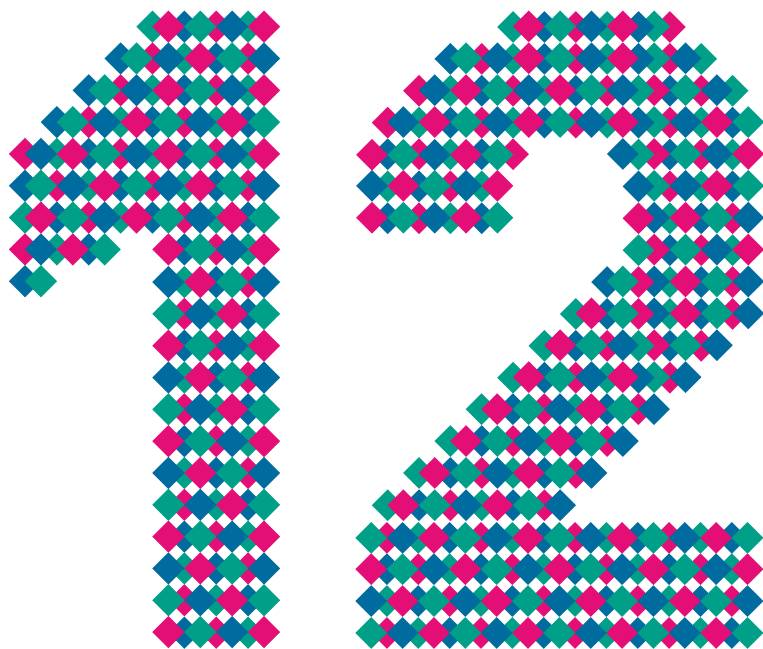


# ATELIER



PRATIQUES ARTISTIQUES  
ARTS PLASTIQUES  
THÉÂTRE

2019  
2020



GRAI  
NE-  
RIE

LA GRAINETERIE

Pôle culturel et centre d'art municipal

27 rue Gabriel-Péri à Houilles

01 39 15 92 10 • [lagraineterie.ville-houilles.fr](http://lagraineterie.ville-houilles.fr)

# SOMMAIRE

<b>L'ATELIER 12</b>	<b>4</b>
Présentation et équipe pédagogique	
Dates à retenir	
<b>LES ARTS PLASTIQUES</b>	<b>6</b>
Les cours annuels	
Les stages	
<b>LA PRATIQUE THÉÂTRALE</b>	<b>10</b>
Les cours annuels	
Les stages	
<b>RÈGLEMENT INTÉRIEUR</b>	<b>14</b>
<b>TARIFICATION</b>	<b>20</b>

# L'ATELIER 12

L'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs qui s'adresse à un large public, sans niveau pré-requis. Les cours ont lieu chaque semaine, de la fin du mois de septembre à début juillet, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Deux types d'ateliers sont proposés dès 6 ans : les arts plastiques et la pratique théâtrale.

## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'Atelier 12 *Arts plastiques* est animé par des professeurs-intervenants, qui poursuivent une carrière d'artistes, peintres, sculpteurs ou plasticiens.

L'Atelier 12 *Théâtre* est animé par des artistes-enseignants, qui développent une carrière de comédiens ou de metteurs en scène et ont une activité de création régulière.

### ARTS PLASTIQUES

Jean-Baptiste Couronne  
Isabelle Franc  
Sophie Gaucher  
Luc Géry  
Gaëlle Lebars

### THÉÂTRE

Myriam Allal  
Laure Cera  
Laurence Labrousche  
Jean Seleskovitch  
Anne Touati

## LES DATES À RETENIR 19-20

### RÉINSCRIPTIONS

Dossier à remettre rempli à La Graineterie **dès le mardi 14 mai 2019.**

△ *Aucun envoi postal n'est accepté, réinscriptions par ordre d'arrivée.*

### NOUVELLES INSCRIPTIONS

Dossier à remettre rempli à La Graineterie **à partir du samedi 15 juin 2019.**

△ *Aucun envoi postal n'est accepté, inscriptions par ordre d'arrivée.*

### REPRISE DES COURS

Lundi 23 septembre 2019.

## PIÈCES À FOURNIR

- ▶ la fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- ▶ la fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles complétée, datée et signée,
- ▶ une attestation d'assurance responsabilité civile,
- ▶ pour les Ovillois : une attestation de domicile de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer...),
- ▶ le premier règlement de 25€ (chèque ou espèces) correspondant aux frais d'inscription (**non remboursable**).

# LES ARTS PLASTIQUES

Lieu d'apprentissage, d'échange et de création, l'Atelier 12 Arts plastiques permet à chacun de s'initier aux diverses techniques des arts plastiques et visuels.

Une exposition présente en fin de saison les travaux des élèves. Durant l'année, sont proposées des visites d'exposition ainsi que des rencontres thématiques avec des artistes invités, en lien avec le centre d'art municipal de la Ville de Houilles.

## LES COURS ANNUELS

### ARTS PLASTIQUES

**6/12 ans** : éveil aux arts plastiques.

**13/16 ans** : dessin, peinture et volume.

**À partir de 16 ans et adultes** : techniques graphiques, picturales, volume, dessin, peinture, aquarelle, modelage, trompe-l'œil, modèle vivant, etc.

### COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

**Adultes** : d'après différentes techniques de peinture, du classique au contemporain.

### EXPRESSION CRÉATIVE

**Adultes** : acquérir les bases techniques nécessaires afin de développer son propre univers créatif.

### MODELAGE

**8/12 ans** : découverte des techniques de la terre et de l'émail au travers de thématiques créatives liées à l'histoire de l'art.

**À partir de 16 ans et adultes** : apprentissage des techniques liées à la terre, étude du volume, recherche de matières, apprentissage des couleurs (émaux, patines).

### SCULPTURE

**Adultes** : taille directe sur pierre calcaire. Concevoir et réaliser en volume : bas-relief, haut-relief, ronde-bosse...

## ENFANTS & ADOS

### ARTS PLASTIQUES

#### 6/7 ans

Mercredi	
10.45 - 12.00	Gaëlle
14.30 - 15.45	Gaëlle
Samedi	
9.30 - 10.45	Jean-Baptiste
11.00 - 12.15	Gaëlle

#### 8/10 ans

Mercredi	
13.00 - 14.30	Gaëlle
15.45 - 17.15	Gaëlle
Samedi	
9.30 - 11.00	Gaëlle
10.45 - 12.15	Jean-Baptiste

#### 11/12 ans

Mercredi	
15.30 - 17.00	Laura
17.15 - 18.45	Gaëlle

#### 13/16 ans

Mercredi	
17.00 - 19.00	Laura

### MODELAGE

#### 8/12 ans

Jeudi	
17.30 - 19.30	Jean-Baptiste

### LIEUX

Ateliers 1 et 2 : La Graineterie, 1<sup>er</sup> étage  
Atelier sculpture : Place de l'Abbé-Grégoire

## ADULTES DÈS 16 ANS

### ARTS PLASTIQUES

Lundi	
16.30 - 19.00	Isabelle
19.30 - 22.00	Isabelle
Mardi	
17.30 - 20.00	Laura
19.30 - 22.00	Luc
Mercredi	
19.30 - 22.00	Luc
Jeudi	
20.00 - 22.30	Jean-Baptiste

### MODELAGE

Mardi	
20.00 - 22.30	Laura
Mercredi	
19.30 - 22.00	Laura

### SCULPTURE

Lundi	
19.30 - 22.00	Luc
Jeudi	
19.30 - 22.00	Luc

### COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

Mardi	
13.45 - 16.15	Isabelle

### EXPRESSION CRÉATIVE

Mardi	
16.30 - 19.00	Isabelle

## LES STAGES

Les stages *Arts plastiques* s'adressent aux enfants et aux adultes.

Les stages enfants se déroulent sur trois journées pendant les vacances scolaires. Conçus comme des initiations à la création plastique, ils permettent d'aborder des techniques différentes et de partir à la rencontre d'univers artistiques spécifiques.

Les stages adultes se déroulent le temps d'un week-end (10h de stage au total). Abordant des techniques et mediums spécifiques, ils s'inscrivent dans le cadre d'un approfondissement et d'un complément des cours annuels.

L'inscription pour les stages se fait au Pôle culturel - La Graineterie, une semaine (dernier délai) avant le début du stage et dans la limite des places disponibles.

L'ouverture de chaque stage est soumise à un minimum d'inscrits.

## ENFANTS

**avec Jean-Baptiste Couronne,**  
à La Graineterie, Atelier 2

### POUR LES 6/7 ANS

16.00 - 17.30

### POUR LES 8/12 ANS

14.00 - 16.00

#### « Empreintes »

► du 29 au 31 octobre 2019

Alginate et plâtre.

Assembler ses empreintes (pieds, mains, visage) pour réaliser une sculpture. Seront abordées à travers cette thématique les œuvres de Bruce Nauman et de Marcel Duchamp.

#### « Masques »

► du 15 au 17 avril 2020

Techniques mixtes.

Création de masques zoomorphes, inspirés de la culture dogon et du mouvement dada.

## ADULTES DÈS 16 ANS

**Acrylique et collage sur toile**  
**avec Isabelle Franc**

à La Graineterie, Atelier 1

► les 22 et 23 février 2020

10.00 - 12.30 et 13.30 - 16.00

Création de portraits à partir de différentes techniques plastiques. Tous niveaux même débutants.

Le matériel n'est pas compris dans le coût de ce stage. Une liste spécifique sera fournie aux inscrits.

**Sculpture sur pierre**  
**avec Luc Géry**

Atelier sculpture, place de l'Abbé-Grégoire

► les 4 et 5 avril 2020

10.00 - 12.30 et 13.30 - 16.00

Autour de thèmes libres ou collectifs, découverte des techniques de sculpture sur pierre.

Tous niveaux même débutants.

# LA PRATIQUE THÉÂTRALE

L'Atelier 12 *Théâtre* est conçu dans un esprit de réalisation, de fabrication et d'apprentissage. C'est au travers de la création et de la mise en scène de spectacles de fin d'année que les participants cheminent dans l'art du théâtre.

## LES COURS ANNUELS

**Apprentissage des techniques de jeu de l'acteur** : les différentes approches du texte et du personnage, le corps, la danse-théâtre, le masque, le clown,...

**6/7 ans** : éveil au jeu théâtral et développement de l'imaginaire.

**8/10 ans** : initiation au jeu théâtral, improvisation et approche des textes.

**11/14 ans** : improvisation, travail corporel et vocal, interprétation et approche des textes.

**15/18 ans** : improvisation et textes, travail corporel et vocal, notions de mise en scène.

**Adultes** : improvisation, interprétation, travail corporel, vocal et mise en scène.

## ENFANTS

### 6/7 ans

Lundi	
17.00 - 18.30	Anne
Mercredi	
10.00 - 11.30	Laure
Samedi	
09.30 - 11.00	Anne

### 8/10 ans

Lundi	
17.45 - 19.15	Myriam
Mardi	
17.30 - 19.00	Jean
Mercredi	
9.45 - 11.15	Anne
11.15 - 12.45	Anne
13.00 - 14.30	Jean
16.30 - 18.00	Laure
Samedi	
11.00 - 12.30	Anne

### 11/12 ans

Mercredi	
13.30 - 15.30	Anne
14.30 - 16.30	Laure
Jeudi	
17.30 - 19.30	Laure

## ADOS

### 13/14 ans

Lundi	
18.30 - 20.30	Laurence
Mardi	
17.45 - 19.45	Laurence

### 15/16 ans

Jeudi	
18.00 - 20.30	Laurence

## ADULTES

### DÈS 17 ANS

#### 17/18 ans

Mercredi	
18.00 - 20.30	Laurence

#### ADULTES

Mardi	
20.30 - 23.00	Laurence
Mercredi	
20.30 - 23.00	Laurence
Jeudi	
20.30 - 23.00	Laurence

## LIEU

Le Triplex  
40 rue Faidherbe à Houilles

## LES STAGES

Les stages théâtre s'adressent aux enfants et aux adultes. Les stages enfants se déroulent sur trois journées pendant les vacances scolaires.

Les stages adultes se tiennent sur le temps d'un week-end.

Ils s'inscrivent dans le cadre d'un approfondissement et d'un complément des cours annuels. Selon le thème, ils permettent d'élargir et d'enrichir le travail effectué au cours de l'année.

L'inscription pour les stages se fait au Pôle culturel - La Graineterie, une semaine (dernier délai) avant le début du stage et dans la limite des places disponibles.

L'ouverture de chaque stage est soumise à un minimum d'inscrits.

## ENFANTS

### POUR LES 6/7 ANS

de 14.00 à 15.30

► du 10 au 12 février 2020

« **1, 2, 3, théâtre !** »

avec **Laure Cera**

À travers différents exercices ludiques, impliquant l'imagination, le corps et la voix, les enfants découvrent le plaisir du jeu.

► du 6 au 8 avril 2020

« **Improviser, jouer, se déguiser, se transformer** »

avec **Anne Touati**

Par le biais d'exercices ludiques et créatifs, favoriser l'imaginaire de l'enfant et l'amener au jeu sur scène.

à la salle Cassin (place de l'Abbé-Grégoire).

### POUR LES 8/10 ANS

de 15.30 à 17.00

► du 10 au 12 février 2020

« **Les personnages fantastiques** »

avec **Laure Cera**

Donner vie à un personnage fantastique : moduler sa voix, son corps et improviser seul ou à plusieurs dans cet univers singulier.

► du 6 au 8 avril 2020

« **Théâtre et marionnettes** »

avec **Anne Touati**

Utiliser le jeu théâtral pour faire vivre une poupée, un objet, une marionnette proposée par l'intervenante ou que chacun aura choisi d'apporter.

## ADULTES

► les 25 & 26 janvier 2020

de 13.00 à 18.00

« **Jouer masqué** », avec **Laure Cera**

Rencontre avec le masque à travers quelques archétypes de la *commedia dell'Arte*.

au Triplex (40, rue Faidherbe)

► les 25 & 26 avril 2020

de 13.00 à 18.00

« **Improvisons !** », avec **Laure Cera**

Jeux théâtraux, match d'impro, improvisations à thèmes ou guidées.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## PRÉSENTATION

La ville de Houilles organise des cours d'arts plastiques et d'expression théâtrale. Il s'agit de cours dispensés dans le cadre d'une pratique amateur.

Ces ateliers sont rattachés à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Houilles, qui est chargée de l'application du présent règlement.

Tout participant aux ateliers s'engage à respecter le présent règlement qui est affiché dans les lieux où les cours sont dispensés. Ce règlement doit être accepté et signé lors de l'inscription de l'élève.

## ORGANISATION GÉNÉRALE DES COURS

Les enseignements de l'Atelier 12 sont dispensés en cours hebdomadaires sur l'année, durant la période scolaire. La pédagogie est évolutive et trouve son terme en fin d'année. L'inscription engage donc l'élève pour toute l'année scolaire.

L'établissement comprend une section d'arts plastiques et une section d'expression théâtrale.

Les cours d'arts plastiques se déroulent à La Graineterie (entrée des élèves place de l'Abbé-Grégoire, 1er étage), les cours

d'expression théâtrale au Triplex (40 rue-Faidherbe). Pour des raisons techniques, les lieux de cours sont susceptibles d'être exceptionnellement déplacés.

Pour tenir compte de la capacité de concentration en fonction de l'âge des participants, la durée du cours hebdomadaire d'arts plastiques des 6/7 ans est de 1 h 15, de 1 h 30 pour les 8/10 ans, de 2 h pour les 13/16 ans et enfin de 2 h 30 pour les adultes. Pour le cours de modelage des 8/12 ans, elle est de 2 h.

Des ateliers de sculpture, de copie de tableaux et de modelage sont proposés aux adultes.

En ce qui concerne les cours d'expression théâtrale, la durée des cours est de 1 h 30 pour les 6/7 ans et les 8/10 ans, de 2 h pour les 11/14 ans, 2 h 30 pour les 15/18 ans et les adultes.

Par classe d'âge, les cours sont ouverts à tous niveaux confondus. L'enseignant adapte ses propositions au niveau de chacun.

Les dates de rentrée et de fin de cours sont fixées par la Ville de Houilles. Les cours débutent fin septembre et se terminent à la fin de l'année scolaire. Respectivement, une exposition ainsi que des restitutions théâtrales nécessitant la participation des élèves se tiennent en fin d'année.

Les cours sont interrompus durant les périodes de vacances scolaires après le premier samedi des vacances. Il y a donc toujours cours le 1er samedi des vacances (à l'exclusion des congés de Noël).

Des stages sont proposés en parallèle à l'activité de l'atelier 12 durant les week-ends et les vacances scolaires.

## FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

L'atelier 12 est un établissement municipal placé sous l'autorité du Maire. L'équipe de l'établissement est composée ainsi : Le directeur des affaires culturelles de la Ville de Houilles est le responsable de l'établissement

un agent administratif traite les inscriptions des élèves, les modalités de fonctionnement ainsi que toutes les modifications de planning en lien avec les enseignants

un personnel pédagogique assure les cours d'arts plastiques

un personnel de maintenance une compagnie de théâtre titulaire du marché public de cours de théâtre annuel, assure les cours d'expression théâtrale

Pour tout problème d'organisation, s'adresser au Pôle culturel - La Graineterie.

## INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

L'inscription à cet établissement couvre l'année scolaire et s'effectue par ordre d'arrivée. Une priorité est donnée aux élèves désirant se réinscrire.

La réinscription ne se fait pas automati-

quement, elle nécessite d'établir un nouveau dossier avant la date d'ouverture des inscriptions.

## NOUVEAUX ÉLÈVES

Les inscriptions débutent courant juin.

Les dossiers d'inscription sont à déposer au Pôle culturel - La Graineterie, 27, rue Gabriel-Péri. Tél. : 01 39 15 92 10 :

- Les mardis, jeudis et vendredis de 15 h à 18 h.

- Les mercredis et samedis de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.

Le dossier d'inscription est constitué de :

- ▶ La fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- ▶ La fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles complétée, datée et signée,
- ▶ une attestation d'assurance responsabilité civile,
- ▶ Une attestation d'assurance responsabilité civile, en cours de validité,
- ▶ Une autorisation de captation et de diffusion de l'image personnelle
- ▶ Une attestation de domicile de moins de trois mois pour les ovoillois (facture EDF, quittance de loyer,...)

Le premier règlement de 25€ correspondant à des frais d'inscription non remboursables.

Cette inscription est effective dès le premier règlement de 25€.

## INSCRIPTIONS STAGES

L'inscription aux stages se fait au Pôle culturel - La Graineterie aux horaires d'ouverture, au moins une semaine avant le début du stage et en fonction des places disponibles.



Les stages ont lieu sous réserve d'un nombre d'inscrits minimum.

## FACTURATION

Le règlement des cours de l'Atelier 12 s'effectue ainsi :

En une fois à l'inscription, par chèque à l'ordre de « RAR Culture » ou espèces auprès du régisseur ;

En deux fois :

Un premier versement de 25€ à l'inscription pour frais de dossier (non remboursable en cas de désistement).

Le solde en une seule fois avant le 31 décembre sur notification du Trésor public.

Quelque soit la date d'inscription de l'élève – même tardive – la totalité des frais est demandée, aucun prorata ne sera effectué.

Les tarifs des cours sont fixés par délibération municipale et font l'objet d'une réévaluation par délégation à Monsieur le Maire.

## ANNULATION ET REMBOURSEMENT

L'élève bénéficie d'un cours d'essai. À l'issue de celui-ci, l'élève est considéré comme inscrit définitivement pour l'année scolaire en cours. Il dispose cependant de la possibilité d'annuler son inscription en suivant le protocole suivant :

Il est impératif d'adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception (à conserver) notifiant une demande de remise gracieuse à l'attention de Monsieur le Maire avant la fin du mois d'octobre à l'adresse suivante :

Mairie de Houilles Atelier 12  
16, rue Gambetta  
CS 80330

78800 Houilles

Les frais d'inscription (25€) restent à la charge de l'élève ou de son représentant légal.

Si ce protocole n'est pas respecté, aucune remise gracieuse ne sera accordée.

Un accusé de réception est adressé à l'élève ou son représentant légal pour confirmer que l'annulation est effective.

Au-delà du mois d'octobre, la totalité des frais correspondants à l'année scolaire est due et aucune remise gracieuse ne sera accordée.

## DONNÉES PERSONNELLES DES ÉLÈVES

Dans le cadre de l'inscription à l'Atelier 12, la Ville de Houilles est amenée à traiter des données à caractère personnel des élèves inscrits. Le recueil et le traitement de ces données (à savoir : nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone, date de naissance, coordonnées des responsables légaux si l'élève est mineur) ont pour but de permettre et gérer l'inscription de l'élève aux cours de l'atelier 12 et la communication avec les représentants légaux et/ou et les élèves majeurs. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public. Le recueil de ces informations est obligatoire. A défaut, l'élève ne pourra s'inscrire aux cours. Les destinataires de ces données sont les services de la Mairie de Houilles, ainsi que la société Arsdatab, prestataire du logiciel Duonet qui gère informatiquement les inscriptions et leur

paiement. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum.

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout élève majeur inscrit ou son représentant légal si l'élève est mineur bénéficie de droits sur les données susmentionnées. Il peut y accéder et en obtenir copie, s'opposer à leur traitement, les faire rectifier ou les faire effacer. Il dispose également du droit à la portabilité de ces données, du droit à la limitation de leur traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ces données après son décès.

Il est possible d'exercer ces droits en contactant : [rgpd@ville-houilles.fr](mailto:rgpd@ville-houilles.fr) ou en adressant un courrier postal à : RGPD – Mairie de Houilles – 16 rue Gambetta – CS 80330 – 78800 Houilles. Tout élève majeur inscrit ou son représentant légal si l'enfant est mineur dispose également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

## LETTRE D'INFORMATION

Toute personne ayant accepté de recevoir la lettre d'informations de La Graineterie, pôle culturel et centre d'art de la Ville de Houilles (en cochant la case correspondante sur la fiche d'inscription), peut consulter pour plus d'informations la politique de confidentialité disponible sur le site internet de la Graineterie : <https://lagraineterie.ville-houilles.fr/La-Graineterie/Inscriptions-Newsletter>

## DIFFUSION ÉLARGIE DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation du cata-

logue d'exposition ainsi que du programme des spectacles de l'Atelier 12, la Graineterie, le Pôle culturel / centre d'art de la Ville de Houilles est amené à utiliser les données à caractère personnel (nom et prénom) de l'élève inscrit pour promouvoir la participation des élèves à l'Atelier 12. Ces données sont collectées sur la base d'un consentement (en remplissant la fiche d'autorisation de diffusion des données personnelles complétée, datée et signée), qui peut être retiré à tout moment en envoyant un mail à [pole.culturel@ville-houilles.fr](mailto:pole.culturel@ville-houilles.fr) avec, en objet : « Mes données personnelles ». Le recueil de ces informations est facultatif. À défaut, les données pré-citées ne seront pas diffusées. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum.

## ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les élèves mineurs sont placés sous la seule responsabilité et surveillance de leurs parents jusqu'à la prise en charge du professeur dans la salle de cours et dès leur sortie de salle à la fin du temps d'enseignement.

Les représentants légaux sont tenus d'accompagner le mineur jusqu'à la salle de cours et de le récupérer au même endroit. Ils doivent s'assurer obligatoirement de la présence de l'enseignant avant de laisser le mineur dans l'établissement et le récupérer à l'heure exacte de la fin du cours.

Les représentants légaux des mineurs de moins de 8 ans sont tenus de reprendre personnellement l'élève à la fin du cours. Concernant les enfants de 8 ans et plus, il est demandé aux représentants légaux de signer une autorisation pour que l'élève puisse partir seul. Si ce n'est pas le cas,

ils doivent impérativement récupérer le mineur à l'heure de fin du cours.

La Ville de Houilles décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un élève avant ou après les horaires de l'activité, celui-ci étant présumé être sous la garde de son représentant légal.

Elle ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

## EFFECTIF DES COURS

L'effectif de chaque cours est fixé par la Ville de Houilles, en liaison avec le personnel de l'Atelier 12. Une grille d'horaires des cours est proposée par l'équipe de l'Atelier 12.

Les cours ne s'ouvrent qu'avec un minimum d'inscrits.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles pour chaque cours. Une fois l'effectif d'un cours complet, toute nouvelle demande d'inscription se fait sur liste d'attente. Le cas échéant, et en fonction des possibilités, la Ville de Houilles pourra mettre en place de nouveaux horaires.

Si l'effectif des inscrits est jugé insuffisant par la Ville de Houilles, celle-ci se réserve le droit d'annuler le cours pour l'année.

Les élèves sont alors invités à rejoindre d'autres cours ou à annuler leur inscription. Dans ce cas, les droits versés leur seront intégralement remboursés.

## FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS

Les fournitures et outillages sont à la charge des élèves (à l'exception de la terre pour les ateliers de modelage, coût intégré dans le tarif spécifique).

Une liste des fournitures et outillages est établie par les enseignants.

La Ville de Houilles ne saurait être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements des élèves. Il est conseillé aux élèves de prendre les dispositions nécessaires (ex. : port d'une blouse pour les ateliers d'arts plastiques) pour protéger leurs effets personnels.

## TRAVAUX DES ÉLÈVES

Les travaux plastiques réalisés par les élèves durant l'année scolaire deviennent leur propriété. Ils doivent en prendre possession au plus tard à la fin de l'année scolaire, soit au terme du dernier cours, soit au terme de l'exposition de l'atelier. Tout travail non retiré dans ces délais fera l'objet d'une destruction par la Ville de Houilles.

## DISCIPLINE

Les élèves doivent de manière générale respecter le personnel, les locaux et s'abstenir de toute attitude perturbatrice ou irrévérencieuse dans le cadre de leur cours ou leur circulation dans l'enceinte des locaux municipaux.

L'utilisation des sanitaires doit se faire en pleine conscience des impératifs d'hygiène collective.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès aux locaux municipaux est interdit aux animaux à l'exception des chiens accompagnateurs de personnes

handicapées.

Conformément à la législation en vigueur, il est rigoureusement interdit de fumer, de vapoter ou de boire de l'alcool dans l'enceinte des locaux, y compris dans les espaces non couverts. De même, la détention et/ou l'usage à l'intérieur ou aux abords immédiats des locaux municipaux de substances illicites sont formellement interdits. Tout contrevenant engage sa responsabilité pénale et s'expose à des sanctions disciplinaires.

Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux des moyens de locomotion tels que les trottinettes, skateboard, roller ainsi que tout autre objet à roulettes (ex : caddy) autres que fauteuils roulants, poussettes et cartables munis de roulettes.

Toute dégradation volontaire des locaux, du mobilier, du matériel constitue un manque de respect, une atteinte au bien public, et par conséquent une faute grave. Toute détérioration des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de la part de l'élève devra faire l'objet d'une remise en état à ses frais.

Tout manquement à ces règles peut entraîner une exclusion provisoire ou définitive, sans remboursement de l'inscription.

## CONTROLE DES PRÉSENCES - ÉLÈVES MINEURS

Un contrôle des présences est effectué à chaque cours par l'enseignant.

Les représentants légaux des élèves mineurs sont invités à signaler l'absence de ces derniers avant la tenue du cours.

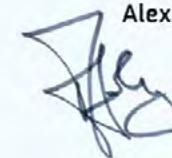
## ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'Atelier 12 implique la pleine acceptation de son règlement et de son fonctionnement de la part de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur.

Le Maire,

Vice-Président du  
Conseil départemental des Yvelines,

Alexandre JOLY



# TARIFICATION 2019-2020

OVILLOIS      HORS COMMUNE

## COURS ARTS PLASTIQUES, SCULPTURE, THÉÂTRE

6/7 ans	167€	198€
8/15 ans	203€	236€
À partir de 16 ans et adultes	290€	339€
2° enfant et suivants	158€	192€
Forfait 2 cours / sem. (6/15 ans)	323€	378€
Forfait 2 cours / sem. (dès 16 ans / adultes)	453€	529€
Forfait 2 cours / sem. (2° enfant)	249€	301€

## COURS MODELAGE

8/15 ans	281€	327€
À partir de 16 ans et adultes	324€	373€
2° enfant et suivants	237€	282€
Forfait 2 cours* / sem. (6/15 ans)	380€	442€
Forfait 2 cours* / sem. (dès 16 ans / adultes)	482€	559€

\* 1 cours modelage + 1 cours arts plastiques ou sculpture ou théâtre

## STAGES ARTS PLASTIQUES / THÉÂTRE

1 stage enfant 6/12 ans	26€	31€
1 stage adulte à partir de 16 ans*	66€	77€

\* Le matériel n'est pas compris dans le tarif du stage adulte acrylique sur toile.

## MODALITÉS DE PAIEMENT DES COURS : DEUX POSSIBILITÉS

- En une fois : totalité de la somme à l'inscription.
- En deux fois : un 1<sup>er</sup> règlement de 25€ à l'inscription pour frais de dossier et le 1<sup>er</sup> cours (non remboursable en cas de désistement). Puis le solde en une seule fois en décembre 2019 sur notification du Trésor public.

Règlements en espèces ou par chèque à l'ordre de RAR Culture.

## ENFANTS & ADOS

### ARTS PLASTIQUES

6/7 ans

Mercredi

~~10.45 - 12.00~~ Gaëlle

~~14.30 - 15.45~~ Gaëlle

Samedi

~~9.30 - 10.45~~ Jean-Baptiste

~~11.00 - 12.15~~ Gaëlle

8/10 ans

Mercredi

~~13.00 - 14.30~~ Gaëlle

~~15.45 - 17.15~~ Gaëlle

Samedi

~~9.30 - 11.00~~ Gaëlle

~~10.45 - 12.15~~ Jean-Baptiste

11/12 ans

Mercredi

~~15.30 - 17.00~~ Laura

~~17.15 - 18.45~~ Gaëlle

13/16 ans

Mercredi

~~17.00 - 19.00~~ Sophie

### MODELAGE

8/12 ans

Jeudi

~~17.30 - 19.30~~ Jean-Baptiste

## ADULTES DÈS 16 ANS

### ARTS PLASTIQUES

Lundi

~~16.30 - 19.00~~ Isabelle

19.30 - 22.00 Isabelle

Mardi

17.30 - 20.00 Laura

19.30 - 22.00 Luc

Mercredi

19.30 - 22.00 Luc

Jeudi

20.00 - 22.30 Jean-Baptiste

### MODELAGE

Mardi

~~20.00 - 22.30~~ Laura

Mercredi

~~19.30 - 22.00~~ Laura

### SCULPTURE

Lundi

~~19.30 - 22.00~~ Luc

Jeudi

~~19.30 - 22.00~~ Luc

### COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

Mardi

~~13.45 - 16.15~~ Isabelle

### EXPRESSION CRÉATIVE

Mardi

~~16.30 - 19.00~~ Isabelle

## **ENFANTS**

### 6/7 ans

Lundi	
<del>17.00 - 18.30</del>	Anne
Mercredi	
<del>10.00 - 11.30</del>	Laure
Samedi	
<del>09.30 - 11.00</del>	Anne

### 8/10 ans

Lundi	
<del>17.45 - 19.15</del>	Myriam
Mardi	
<del>17.30 - 19.00</del>	Jean
Mercredi	
<del>9.45 - 11.15</del>	Anne
<del>11.15 - 12.45</del>	Anne
<del>13.00 - 14.30</del>	Jean
<del>16.30 - 18.00</del>	Laure
Samedi	
<del>11.00 - 12.30</del>	Anne

### 11/12 ans

Mercredi	
13.30 - 15.30	Anne
14.30 - 16.30	Laure
Jeudi	
17.30 - 19.30	Laure

## **ADOS**

### 13/14 ans

Lundi	
18.30 - 20.30	Laurence
Mardi	
<del>17.45 - 19.45</del>	Laurence

### 15/16 ans

Jeudi	
<del>18.00 - 20.30</del>	Laurence

## **ADULTES**

### **DÈS 17 ANS**

#### 17/18 ans

Mercredi	
18.00 - 20.30	Laurence

#### ADULTES

Mardi	
20.30 - 23.00	Laurence
Mercredi	
20.30 - 23.00	Laurence
Jeudi	
20.30 - 23.00	Laurence